

LE MARCHÉ TUNISIEN DES ASSURANCES APRES LA REVOLUTION



Par

Lamia BEN MAHMOUD

Président Directeur Général de Tunis Re

1. INTRODUCTION

L'année 2011 a été marquée par la révolution du 14 janvier en Tunisie et ses répercussions sur toute la région. Le 23 octobre 2011, la Tunisie a connu son premier scrutin démocratique depuis l'indépendance en 1956. L'élection de l'Assemblée constituante a permis au pays de passer à une phase de transition. Alors que le processus de transition suit son cours, les difficultés politiques et sécuritaires ont pesé sur l'activité économique en Tunisie. Les investissements, les exportations et le tourisme ont baissé ou stagné et comme conséquence, le rythme de l'expansion économique a ralenti.

La révolution a révélé l'ampleur des fragilités structurelles du pays : disparités régionales, chômage des jeunes diplômés et gouvernance. Mais, en dépit de ces difficultés, les perspectives à moyen terme demeurent positives : la Tunisie devrait attirer de nouveaux flux de capitaux, en mettant l'accent sur la transparence et la création d'entreprises. Le pays peut compter sur une main-d'œuvre locale très qualifiée, un secteur privé dynamique et une position géographique avantageuse de charnière entre l'Europe et le continent africain.

Aujourd'hui, le défi le plus urgent pour la Tunisie est d'accélérer des réformes qui puissent stimuler la croissance économique. Et il est évident que le secteur des assurances est l'un des secteurs les plus concernés par ce courant réformateur et ce à plus d'un titre : Il s'agit d'un secteur stratégique

dans toute économie moderne et d'un domaine d'activité où s'impliquent des considérations d'ordre économique, financier, social et culturel. La Tunisie a toujours pris en compte ces trois dimensions dans toutes les actions de réformes de ce secteur stratégique : La solidité du secteur des assurances retient de plus en plus l'attention du régulateur national et des institutions internationales, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale qui ont financé récemment deux études approfondies sur le marché pour lui permettre de bien jouer le rôle qui lui est dévolu. Ces études devraient permettre à l'industrie de jouer pleinement son rôle de catalyseur du développement socio-économique.

L'objectif du présent article est de présenter le secteur des assurances en Tunisie, son comportement lors des événements de 2011 et les effets de la révolution sur son évolution, et de conclure sur les recommandations des récentes études et les orientations de sa réforme.

2. LE SECTEUR DES ASSURANCES EN TUNISIE

2.1 Le Cadre organisationnel :

L'assurance a été introduite en Tunisie à la fin du 19ème siècle par le régime français qui est resté en vigueur jusqu'à l'indépendance. Le marché tunisien des assurances a été dominé par les sociétés étrangères. Avec l'indépendance, l'Etat tunisien a déployé un effort législatif en fixant un cadre réglementaire tunisien régissant ce secteur en vue d'une meilleure intégration de l'activité des

assurances dans la vie économique et sociale. C'est ainsi que la Société tunisienne d'assurance et de réassurance (STAR) fut créée en 1958 par une participation directe de l'Etat tunisien dans le cadre de la relance du secteur. Ensuite, plusieurs compagnies privées de droit tunisien sont apparues durant les années 60 et 70, reprenant des portefeuilles de sociétés étrangères.

Le 25 mars 1981, le premier réassureur professionnel national en Tunisie, Tunis Re, a vu le jour. La réassurance est un acteur important du secteur de l'assurance. Elle est en fait l'épine dorsale de l'industrie d'assurance; entre autres elle permet aux cédantes de gérer les risques de pointe, habilitant ainsi l'industrie de l'assurance à jouer son rôle de pilier du secteur financier.

Ce n'est qu'en 1992 que s'est matérialisé l'effort de codification du droit des assurances portant sur la promulgation du code des assurances. Ce code a défini les rapports contractuels entre assureurs et assurés, fixé les conditions d'agrément et de contrôle prudentiel des entreprises d'assurances, et a posé les conditions d'exercice des professions liées à l'assurance.

2.2 Taille du marché

Actuellement, le marché des assurances en Tunisie compte 23 entreprises résidentes et 4 compagnies off-shore. Vingt des entreprises résidentes opèrent sous le statut de société anonyme et trois sont constituées en société à forme mutuelle.

La majorité des entreprises opèrent en multi-branches et certaines d'entre elles sont spécialisées dans une activité particulière de l'assurance : Cinq en assurance-vie, une en assurance-crédit et une en réassurance. Par ailleurs, trois nouvelles compagnies se sont spécialisées en assurance Takaful.

En 2014, les primes souscrites se sont établies à 1,527 milliard dinars tunisiens, soit une croissance d'environ 6,9% par rapport à 2013. Le Tableau 1 ci-dessous présente les chiffres de la production de 2010 à 2014.

Tableau 1: PIB, prime et pénétration de l'assurance

Monnaie: millions de dinars tunisiens (DT)

Intitulé	2010	2011	2012	2013	2014
P.I.B	63,364	64,566	71,332	76,351	82,977
Primes émises	1120,4	1177,9	1285,5	1427,7	1527,4
Taux de pénétration en %	1,77	1,82	1,80	1,85	1,84

2.3 Performance du marché

Dans une conjoncture économique nationale post-révolution particulièrement difficile, où les principaux indicateurs tels

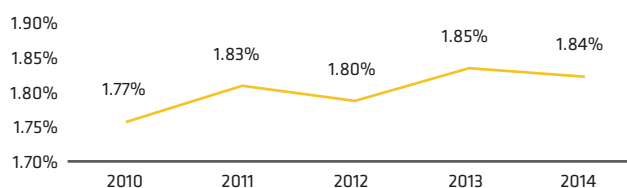
que le taux de croissance du PIB, le taux d'inflation, le taux de chômage et la balance commerciale sont en déclin, l'économie tunisienne tarde à trouver sa relance. Cette situation a engendré un impact négatif sur tous les secteurs. Le secteur de l'assurance n'a pas été épargné et sa contribution au financement de l'économie tunisienne demeure insuffisante : le marché est globalement légèrement excédentaire et son activité connaît une croissance en dessous de son potentiel réel. Cette situation est reflétée par les indicateurs suivants:

2.3.1 Taux de pénétration

Le ratio prime / PIB est de l'ordre de 1,84%, comme indiqué au Tableau 1, contre une moyenne mondiale de l'ordre de 6,5%. Dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), la Tunisie se classe 4^{ème} ; elle occupe le 2^{ème} rang dans le Maghreb après le Maroc, avec un taux de pénétration de 3 %, et devant l'Algérie dont le taux est de 0,8% seulement.

Le graphique ci-dessous illustre la tendance de la pénétration de l'assurance de 2010 à 2014.

Tableau 2 : Pénétration de l'assurance



L'utilisation des services d'assurance n'est pas encore bien ancrée dans les mœurs des entreprises et des ménages tunisiens et les assurances obligatoires occupent toujours une part significative du marché : près de 50 %.

2.3.2 Prime par habitant

La densité est passée de 98,3 DT par habitant en 2009 à 139,1 DT par habitant en 2014 (73,2 \$EU) contre 129,8 DT en 2013, soit une augmentation moyenne annuelle de 7,2% sur la période 2009-2014. Cette prime moyenne par habitant n'a cessé de croître durant les trois dernières années. A noter que cette prime comporte une part importante de l'assurance automobile dont la prime moyenne par habitant est de 63,2 DT en 2014 contre 58,7 DT en 2013, 54,759 DT en 2012, 50,431 DT en 2011 et 45,5 DT en 2009.

Tableau 3: Population, prime et prime par habitant

Intitulé	2010	2011	2012	2013	2014
Population	10,550 millions (m)	10,674 m	10,733 m	10,887 m	10,983 m
Primes émises en millions de dinars	1120,357	1177,905	1285,469	1427,7	1527,4
Primes par habitant en DT	106,195	110,353	119,768	129,8	139,1
Premium per capita in TD	106.195	110.353	119.768	129.8	139.1

Toutefois, malgré cette évolution, le niveau de la densité des assurances en Tunisie reste très faible comparé à la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 662 dollars en 2014. La Tunisie reste très éloignée des chiffres des pays développés : La moyenne des primes par habitant s'élève à 7701 \$EU en Suisse, 4561 \$EU en Grande Bretagne, 3736 \$EU en France et 3979 \$EU aux Etats-Unis. Même par rapport à d'autres économies émergentes, la densité des assurances reste peu élevée en Tunisie, comme l'illustrent les cas suivants : Brésil (443 \$EU), Liban (341 \$EU), Mexique (223 \$EU), et Turquie (166 \$EU).

2.4 Mobilisation de l'épargne

Contrairement aux marchés des pays développés où la branche vie et capitalisation occupe une large part de l'activité du secteur des assurances (+ de 50 %), le poids de l'assurance-vie en Tunisie reste encore réduit, soit une moyenne de 15 %. L'activité en assurance-vie reste dominée par des garanties simples du type « temporaire décès » liée aux crédits d'acquisition de logements ou des biens d'équipement, et récemment aux opérations de leasing.

3.0 LE MARCHÉ TUNISIEN DES ASSURANCES APRÈS LA RÉVOLUTION

3.1 L'impact de la crise sur le secteur des assurances

Les événements qu'a connus le pays en 2011 ont permis d'illustrer une totale adhésion, un engagement fort et une parfaite compréhension de tous les acteurs notamment les responsables des différentes institutions du secteur des assurances en Tunisie en vue de répondre aux exigences de la relance économique du pays dans le contexte post - révolution.

Les dégâts engendrés par ces événements ont touché plusieurs unités industrielles et commerciales assurées :

- 71 unités industrielles
- 144 centres commerciaux

Tableau 4: Profil du marché

Monnaie: Millions de dinars tunisiens

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution moyenne		Evol 2013/2014
						2009/2013	2014*	
						en MDT		
PRIMES EMISES	1 026,23	1 120,36	1 177,91	1 285,47	1 412,67	8,3%	1 527,40	8,1%
SINISTRES REGLES	600,25	602,37	712,04	726,06	848,10	9,3%	834,60	-1,6%
FRAIS DE GESTION	181,42	209,25	225,58	265,39	303,50	14,0%		
PROVISIONS	2 045,70	2 282,72	2 633,74	2 900,10	3 076,10	10,8%		
PLACEMENTS	2 243,37	2 494,77	2 771,66	3 414,60	3 118,10	8,6%	3 883,80	24,6%
RÉSULTAT TECHNIQUE NET	125,53	101,73	47,40	54,10	87,80	-0,2%		

- 322 agences bancaires
- 33 agences de télécommunications
- 46 structures dans les autres secteurs

Ainsi, pour accélérer le processus de paiement des sinistres, il y'a eu un consensus entre la profession et les Autorités sur la qualification légale des événements, et la création en parallèle au sein des entreprises d'assurances de cellules de crise qui ont pris en charge les doléances des sinistrés dont les dégâts assurés ont été estimés comme suit : entre 800 millions DT à 900 millions DT, avec une indemnisation garantie variant de 200 millions DT à 250 millions DT, sur la base d'une limite de couverture fixée à 25% des existences assurées.

Malheureusement, il a été constaté lors de ces événements un grand déficit au niveau de la couverture d'assurance pour les entreprises et une sous-assurance flagrante des risques couverts. Devant l'ampleur de ces événements, les Autorités ont pris des mesures exceptionnelles en créant un Fonds bénéficiant de la garantie de l'Etat pour venir en aide à qui n'avaient pas souscrit des couvertures d'assurances appropriées. De toute évidence, l'industrie a très bien géré la crise de 2011.

3.2 Comportement du marché après la révolution

Le marché des assurances a su faire face au contexte difficile durant ces dernières années et a montré des signes positifs pour redresser la situation catastrophique de la sinistralité de l'année 2011.

L'examen des données des cinq dernières années (2010-2014) fait ressortir une croissance régulière du chiffre d'affaires global du marché à un taux annuel moyen de 8 %. Les chiffres indiquent que même après les événements catastrophiques de 2011, la prime a enregistré une croissance moyenne annuelle de 9% de 2012 à 2014.

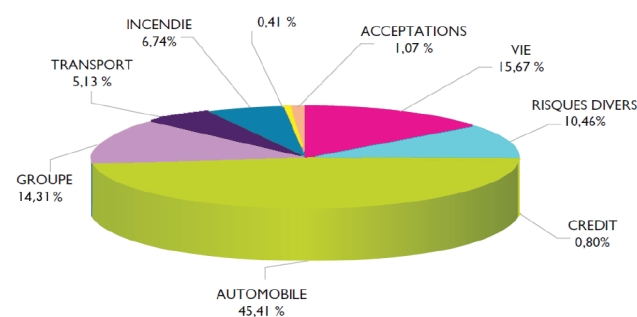
NB: Certaines données de 2014 ne sont pas encore disponibles.

Le marché reste influencé par les branches Dommages et en particulier par l'Automobile qui a généré en moyenne 45% des primes totales, comme indiqué au Tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Répartition de la prime

Monnaie: Millions de dinars tunisiens

	2010	2011	2012	2013	2014	Growth
Chiffre d'affaires	1 120,3	1 178,6	1 287,7	1 412,7	1 527,4	8,1%
Auto	517	538	587	639	694	8,6%
Vie	162	177	200	221	259	17,1%
Autre	441,3	463,3	500,7	552,7	574,4	3,9%



Quant à l'assurance-vie, sa part de marché, bien qu'en amélioration constante, reste faible (17% contre 15,6% en 2013, 15% en 2012 et moins de 9,8% en 2006).

SINISTRALITÉ

Le montant total des sinistrés payés a connu une forte hausse, passant d'environ 600 millions DT en 2010 à 710 millions DT pendant la révolution en 2011. Ce montant a davantage augmenté en 2012, un an après la révolution, se situant à 724 millions DT, soit une hausse d'environ 1,9%. Les sinistres payés ont ensuite atteint le chiffre record de 848 millions DT en 2013, pour ensuite baisser à 835 millions DT en 2014.

Tableau 6: Sinistres payés

Monnaie: millions de dinars tunisiens

	2010	2011	2012	2013	2014	Evol
Indemnités	599,7	709,8	723,9	848,1	834,6	-1,6%
Auto	337	360	376	422	454	8%
Vie	32	43	51	64	64	0%
Autre	230,7	306,8	296,9	362,1	316,6	-12,6%

Investissements

Les placements cumulés du secteur institutionnel ont atteint 3883,8 millions DT en 2014, contre 3414,6 millions DT en 2013, soit une progression de 13,7% par rapport à 2012. Les placements en titres à revenus fixes représentent environ 53% des investissements. Les placements en actions viennent en 2^{ème} position, avec 23%.

Tableau 7: Investissements

Monnaie: millions de dinars tunisiens

	2010	2011	2012	2013	2014	Growth
Placements	2 590,8	2 887,6	3 118,1	3 414,6	3 883,8	13,7%
Non-Vie		2 321	2 474	2 635,6	3 008,8	14,2%
Vie		566,6	644,1	779	875	12,3%

Le total des placements des actifs en représentation des provisions techniques assure à l'ensemble des compagnies du marché des assurances un taux de couverture de leurs engagements de l'ordre de 111% en 2013 contre 107,5% en 2012 et 109,2% en 2011. Enfin, la gestion globale a été toujours excédentaire : en 2013, le marché a enregistré un bénéfice global de 82,5 millions DT, contre 53,7 millions DT en 2012 et 70,1 millions DT en 2011.

3.3 Les orientations de la réforme en cours

Cinq ans après la révolution de 2011 et une transition qui semble être sur la bonne voie, l'analyse des indicateurs du secteur des assurances en Tunisie confirme l'existence d'une plateforme bien ancrée pour mieux dynamiser son rôle dans la mobilisation des ressources et le financement de l'économie.

C'est cette espérance et cette volonté qui nous guide en Tunisie dans nos efforts pour développer et consolider davantage ce secteur avec l'amorce d'un ensemble de réformes dans le cadre d'un Contrat-Programme Public /Privé s'étalant sur la période quinquennale 2016-2020, dont les objectifs sont les suivants :

- Renforcer la structure, l'organisation et la solidité financière des compagnies et du secteur ;
- Améliorer l'offre, renforcer sa diversification et accroître le rendement du secteur des assurances ;
- Contribuer au développement économique et social de la Tunisie, notamment par l'amélioration des couvertures de risques et la meilleure mobilisation de l'épargne nationale.

Ce sont des réformes qui vont donc concerner l'assainissement du secteur, et la consolidation de ses fondamentaux, à travers des actions en profondeur sur le plan de sa transparence, de son assise financière, de ses perspectives et son développement futur. C'est aussi une action de réforme de certains créneaux qui n'étaient pas des plus faciles. Nous citerons la réforme de l'assurance automobile, dont les assureurs et les bénéficiaires ne sont pas satisfaits de sa rentabilité et de sa contribution au développement du secteur. Il fallait donc à la fois assurer l'équilibre de la branche et mettre un terme aux dérapages constatés qui menaçaient sérieusement la solidité du secteur, mais en même temps veiller à améliorer la qualité des prestations dans ce créneau qui certes ne constitue qu'une branche parmi tant d'autres du secteur des assurances, mais qui façonne fortement l'image qu'ont les utilisateurs de l'utilité et de la contribution du secteur dans son ensemble.

L'attention a également été accordée aux branches d'assurances sous-exploitées telle que l'assurance-vie, secteur très prometteur avec des perspectives de développement presque illimitées, et dont la contribution au développement d'autres secteurs est très importante au regard des mouvements de capitaux qu'elle peut générer.

La réforme a aussi ciblé le renforcement d'un contrôle positif, permettant de fournir une « assurance raisonnable » quant à la conformité du secteur aux exigences particulières découlant de sa propre spécificité en tant que secteur où l'inversion du cycle de production impose un traitement spécial dans lequel il faut observer un respect total des normes et des règles de gestion prudentielle, de transparence financière, de solidité financière, pour garantir la bonne utilisation des ressources véhiculées.

CONCLUSION

Le marché des assurances en Tunisie dispose de conditions propices pour passer à un niveau supérieur de croissance. Les acquis : un cadre légal rénové, une fiscalité simplifiée et allégée, et un plan comptable spécifique constituent un environnement favorable qui ne peut que conforter les nouvelles actions de réforme.

Toutefois, la vraie relance de ce secteur doit en premier lieu passer par la mise à niveau de l'entreprise d'assurance, à travers la modernisation de ses méthodes de gestion, le renforcement et la maîtrise de son savoir-faire technique et financier, et surtout l'amélioration de ses prestations et leur adaptation aux

besoins de sa clientèle. Enfin, il demeure évident que l'effort de relance du secteur des assurances est attendu de tous les intervenants dans ce domaine : profession et administration. Et bien entendu, dans cet effort, un rôle primordial échoit à la Fédération tunisienne des sociétés d'assurances (FTUSA), en particulier dans le domaine de la formation et la sensibilisation nécessaire au développement du marché.